

2024-04- POLICE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris



MAIRIE de
45260 THIMORY

ARRETE PORTANT FERMETURE DU TERRAIN DE BMX

Le Maire de la Commune de THIMORY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2

Considérant que l'état actuel du terrain compromet la sécurité du public et fait obstacle au maintien de son ouverture

Arrête :

Article 1 : Le terrain de BMX sera fermé au public à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au terrain de BMX.

Fait à THIMORY le 23 Août 2024

Le Maire

Magali GOISET

